

Image not found or type unknown



Succession oncle/niece qui doit payer les dettes?

Par **pirate62**, le **25/11/2008** à **22:48**

bonjour, rnMon oncle est décédé récemment, il était fonctionnaire.rnNous sommes moi et ma soeur les seules "héritières", puisqu'il n'avait pas d'enfants, n'était pas marié ni PACSE, aucun ascendant survivant, et que mon père (son frère) est décédé lui également.rnrnNotre oncle n'avait aucun bien (pas de maison ni argent)rnEN REVANCHE, ma question porte sur ses dettes :rnNous avons appris qu'il était encore redevable du paiement de la maison de retraite de ma grand mere. En effet, il avait d'ailleurs une saisie sur salaire pour le règlement de cette dette...rnrnSi nous refusons la succession, devons-nous payer la dette de la maison de retraite, puisqu'il s'agit également de notre grand mère? Cela rentre t-il dans le cadre de la succession?rnrnMerci de votre réponse rapide